

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 661

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 42 QUINQUIES

À l'alinéa 36, substituer aux mots :

« à compter »

les mots :

« le jour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.